

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES
-------------------

SEANCE DU : 15 DECEMBRE 2006

Afférents au Comité Syndical	220
En exercice	220
Qui ont pris part à la délibération	113

L'an deux mille six

et le : 15 décembre

à 20 heures 00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur PATRICE GROFF**

Date de la convocation
6 décembre 2006

Nombre de Membres présents : 113

Date d'affichage
6 décembre 2006

Monsieur Vincent FLEURY est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération
--------------------------

**ASSURANCE  
STATUTAIRE DU  
PERSONNEL**

**ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL**

**VOTE :**

**POUR : 113  
CONTRE : 0**

Après avoir pris connaissance du contrat avec ses Conditions Générales 2007 – adressé par CNP Assurances,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

Approuve les taux, les éléments optionnels et les prestations,

Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. pour les risques décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire : taux de 7,50 % de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours à chaque arrêt sur le risque maladie ordinaire.

Pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. pour les risques accident du travail, grave maladie, maternité, maladie ordinaire : taux de 1,65 % de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours à chaque arrêt sur le risque maladie ordinaire.

**Les options choisies :**

- \* **charges patronales :** - 44 % pour les agents affiliés à la CNRACL
- 33 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC

.../...

**DELIBERATION  
N° 2006/10**

.../...

Autorise le Président à signer le contrat CNP Assurances, Conditions Générales 2007 pour ses agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et à l'I.R.C.A.N.T.E.C. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2007,

Dégage les crédits correspondants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Patrice GROFF**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du 15 décembre 2006